

**SEANCE DU 18 JANVIER 2022****N°DEL.2022/01/06**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Saint-Romain (rue Saint-Romain), sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 janvier 2022

OBJET : Renoncement à l'acquisition de la parcelle cadastrale section AX n°313

M. Christophe MIQUEU , Maire	Présent	
Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER , 1 ^{ère} Adjointe	Présente	
M. Laurent NOËL , 2 ^{ème} Adjoint	Présent	
Mme Anne-George SENAMAUD , 3 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Olivier JONET , 4 ^{ème} Adjoint,	Présent	
Mme Véronique DUPORGE , 5 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Christian BONNEAU	Présent	
M. Thomas CHAZAI	Excusé	Pouvoir donné à M. BONNEAU
M. Christian LAVERGNE	Présent	
M. Dominique ROBERT	Présent	
Mme Corinne SPIGARIOL-BACQUEY	Présente	
Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET	Absente	
Mme Gwenaëlle MACHADO	Excusée	Pouvoir donné à M. MIQUEU
M. Edouard HESPEL	Présent	
Mme Sandra LABONNE	Excusée	Pouvoir donné à Mme DUPORGE
M. Philippe DESNANOT	Présent	
Mme Sylvie PANCHOUT	Excusée	Pouvoir donné à M. DESNANOT
Mme Stéphanie DUBERGA	Absente	
M. Stéphane NICOLAS	Présent	

Au Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement en vigueur, la Commune de Sauveterre-de-Guyenne est bénéficiaire de l'emplacement réservé n° 12 pour « l'aménagement d'une aire de stationnement » grevant la parcelle cadastrale section AX n°313, d'une superficie de 611 m², sise 19 rue du Petit Bordeaux à Sauveterre-de-Guyenne.

Cette parcelle accueille une maison individuelle aujourd'hui mis en vente pour le prix de 60 000 €.

Le Maire explique que l'acquisition de cette parcelle par la Municipalité n'est pas à ce jour une priorité, et ce pour diverses raisons :

- Si l'aménagement de poches de stationnement est une nécessité, la localisation de cette parcelle ne semble pas la plus adaptée au regard des besoins de la population ;
- Les contraintes budgétaires de la Commune conduisent à privilégier l'acquisition à plus ou moins long terme de l'immeuble accueillant actuellement le périscolaire (propriété de la Communauté des communes rurales de l'Entre-Deux-Mers) dans le cadre du projet de rénovation de l'école maternelle. Au surplus, une aire de stationnement pourrait également être envisagée sur cette parcelle.

Au regard de ces éléments, le Maire propose au Conseil municipal de renoncer à l'acquisition de la parcelle cadastrale section AX n°313.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- **DE RENONCER** à acquérir la parcelle cadastrale section AX n°313 située 19 rue du Petit Bordeaux à Sauveterre-de-Guyenne ;
- **DE MAINTENIR** l'emplacement réservé n°12 dans le PLU de la Commune.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	13
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	17
Votes : pour	17
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Le Maire,



Christophe MIQUEU